



Mairie de
Gretz-Armainvilliers

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le *le 02/04/2024*



ID : 077-217702158-20240402-02024_023B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal du 2 avril 2024

Conseillers en exercice : 26	Conseillers présents : 15	Conseillers absents :
Conseillers ayant donné pouvoir : 7	Votants : 22	11

Date de la convocation : 20 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le mardi 2 avril à vingt heures et 8 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : M. MATHEROT Olivier

Étaient présents : Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - LALLEMANT Sylvie, adjoint au Maire - VACHER Gérard - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - RENAUDET Denis - BENOIT Dominique - DIGUET Thierry - DEVAUCHELLE Marie-Paule - DANSOU Viviane - OFFROY Patrick - BENARD Sandie -

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : Mmes – MM. SEVESTE Arnaud à LENOIR Isabelle - BOURDEILLE Christian à GARCIA ROBIN Jean-Paul - TRANGOSI Renaud à VACHER Gérard – USSEGLIO-VIRETTA Guy à BENOIT Dominique - PROD'HOMME Isabelle à SPRUTTA-BOURGES Nathalie - ALBU Angélique à DANSOU Viviane - ZUCCOLO Isabelle à DEVAUCHELLE Marie-Paule.

Était absent sans pouvoir :

Mmes – MM. ROUSSEL Mylène - DA SILVA PEREIRA Harmonie - CRISINEL Morgane - BOURSIEZ Frédéric -

DÉLIBÉRATION N° 02024_23

SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT ATTRIBUÉES A DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS - ANNÉE 2024

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire relatif aux demandes de subventions de fonctionnement formulées par certaines associations dont l'activité et la nature des projets présentent un réel intérêt entrant dans le domaine d'action que la commune peut légalement aider ;

Vu l'article L.2531 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant les dossiers présentés par les associations ci-dessous visées ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide, pour l'année 2024, d'accorder les subventions suivantes :

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le



ID : 077-217702158-20240402-02024_023B-DE

Amicale des Sapeurs-Pompiers de Tournan	179
Association Le Hérisson	1 758
Association Pêche Gretzoise	773
Club des Amis de la FNACA	585
Créer Arts Mains Passions	816
Croix-Rouge Française	1 281
GTO Rugby	6 899
Secours Populaire Français	408
Foyers socio- éducatif du collège Hutinel	1 071
Toutatrac	2 040
Gretz Harmony	4 500

Fait et délibéré en séance, le 2 avril 2024

Le secrétaire de séance
Olivier MATHEROT



Le Maire
Jean-Paul GARCIA ROBIN

La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la commune de Gretz-Armainvilliers, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, l'absence de réponse dans ce délai valant rejet implicite. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>